Déclaration préalable au CTSD « Créations-Suppressions de postes 2nd degré »

Du Jeudi 11 mars 2021

Monsieur l’Inspecteur d’Académie,

Madame la Secrétaire Générale

Mesdames et messieurs les membres du CTSD,

Ce CTSD est la deuxième étape de la carte scolaire landaise 2021 pour le 2nd degré. Il vient confirmer les craintes et les dénonciations exprimées par l’Unsa Education lors du CTSD relatif aux dotations globales horaires. Il va surtout acter les incohérences et les impacts catastrophiques d’une politique ministérielle qui, quoi que vous en direz, abandonne l’enseignement secondaire, sous couvert d’une priorité donnée au premier degré.

Certes, notre département pourrait donner l’image d’un département qui s’en sort honorablement en affichant un solde de créations-suppressions à 0. Mais il faut encore une fois, savoir regarder au-delà des chiffres. Ce sont bien 25 suppressions de postes dont 8 occupés par des personnels en activité, personnels qui vont donc subir une mesure de carte scolaire. Comme vous l’avez rappelé hier en groupe de travail : « Il faut entendre les situations humaines et ne pas être que sur des chiffres. » Nous partageons cette déclaration et nous appelons de nos vœux que chaque collègue puisse être traité avec la plus grande bienveillance et la reconnaissance professionnelle qu’elle et il mérite ! L’action la plus forte serait de revenir sur un grand nombre de ces mesures qui sont pour beaucoup, le résultat de la politique dogmatique ministérielle de transformation d’heures postes en heures supplémentaires années. Au-delà de ces mesures de carte scolaire, ce sont toutes les équipes qui se retrouvent impactées et dégradées par ces choix.

Les chefs d’établissement doivent prendre des décisions douloureuses par défaut, jongler avec des DGH même si elles font l’objet d’un dialogue de gestion en proximité, avec des ajustements pour donner plus de souplesse. Ils doivent aussi « faire avaler l’amère pilule » des suppressions de postes, des heures supplémentaires après lesquelles tous les collègues ne courent pas et qui ne sont pas des revalorisations salariales, quoi qu’en dise notre ministère. Ils doivent également composer avec des personnels qui exerceront sur plusieurs établissements, parfois éloignés et avec des quotités qui ne permettront pas une vraie culture d’établissement. Un des corolaires de cette politique sera encore une fois la difficulté à trouver des volontaires pour être professeurs principaux, une fonction qui ne cesse de s’alourdir et de se dégrader… Le recours aux contractuels va s’intensifier pour couvrir l’ensemble des besoins. Pour nos collègues enseignant.e.s, c’est la garantie d’un mouvement qui va se figer et empêcher une mobilité professionnelle et géographique choisie. C’est la dégradation des conditions d’exercice entre compléments de service, emploi du temps proches de l’exercice d’équilibriste et heures supplémentaires imposées… Enfin l’utilisation des marges profs pour les dédoublements et les dispositifs de remédiation et d’accompagnement de la difficulté scolaire est encore une fois réduite à peau de chagrin, pour pouvoir assurer le minimum pédagogique et maintenir des postes. C’est un non choix pour les établissements et un manque pour les élèves les plus fragiles.

Dans un contexte professionnel fortement impacté de manière négative par la crise sanitaire depuis plus d’un an, la lassitude et le mal être enseignant sont aujourd’hui bien réels. Un indicateur de ce mal être est lepremier bilan de la mise en œuvre de la rupture conventionnelle transmis par la DGRH. Ce constat national, arrêté au 1er novembre 2020, montre que sur les 1219 demandes de rupture conventionnelle présentées au sein du MENJS, 1064 concernent des personnels enseignants, (donc un taux représentatif de leurs effectifs au sein du ministère). La très grande majorité émane des personnels eux-mêmes. Trois académies concentrent à elles seules 50% des demandes : Aix-Marseille, Bordeaux et Montpellier. Certes, le nombre d’IRC accordées est comparable à celui des IDV (indemnité de départ volontaire) les années précédentes. Toutefois, la rupture conventionnelle reflète, pour un certain nombre de collègues, une situation à laquelle des réponses plus satisfaisantes auraient pu être apportées en amont, notamment en matière de reconnaissance professionnelle, de formation et de mobilité. L’Unsa Education insiste sur la nécessité d’un vrai suivi RH pour les collègues dont les demandes ont été refusées, particulièrement celles et ceux dont la demande reflète une usure professionnelle voire une souffrance au travail. Nous ne pouvons que craindre que ces chiffres explosent lors du prochain bilan. Nous sommes conscients également que ce nombre, rapporté au nombre total de personnels, ne reflète pas la totalité des situations de souffrance et d’écœurement des personnels de l’Education Nationale, toutes catégories confondues, face une politique dans laquelle ils ne se reconnaissent pas.

Encore une fois, nous savons que la DSDEN n’est que le dernier maillon de la chaine chargée d’appliquer les mesures gouvernementales. Nous remercions les services de la D.O.S. pour l’attention portée aux situations individuelles, pour la qualité et la quasi-exhaustivité des documents. Nous saluons le geste enfin consenti par le Rectorat d’afficher les postes susceptibles d’être vacants. C’était une demande incessante de l’Unsa Education. Certes, ces postes sont donnés à titre indicatif, mais cela relève bien, pour nous, d’une mesure qui peut rassurer et donner de la lisibilité aux collègues lors des opérations de mutations qui sont très souvent porteuses d’angoisse. Mais nous vous demandons également, non seulement de relayer nos mandats et remarques portées dans cette instance mais aussi, de faire infléchir cette politique de transformation d’heures postes en heures supplémentaires.

Dans le contexte actuel où le risque sanitaire côtoie le risque pédagogique, l'École et ses personnels, les élèves et leur famille ont besoin plus que jamais de temps, de bienveillance et de respect.

Merci pour votre écoute

Pour l’Unsa Education

Christophe NOWACZECK Anne-Marie DARTHOS Sophie MERCADAL Sara BERNET